



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑯

⑯ Numéro de publication:

0 354 084
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

㉑ Numéro de dépôt: 89402031.2

㉑ Int. Cl.⁵: E 04 C 1/39

㉒ Date de dépôt: 17.07.89

㉓ Priorité: 21.07.88 FR 8809886

㉔ Demandeur: SOCIETE DE PREFABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION SOPREFA
Route de Condé Ciry-Salsogne
F-02220 Braine (FR)

㉕ Date de publication de la demande:
07.02.90 Bulletin 90/06

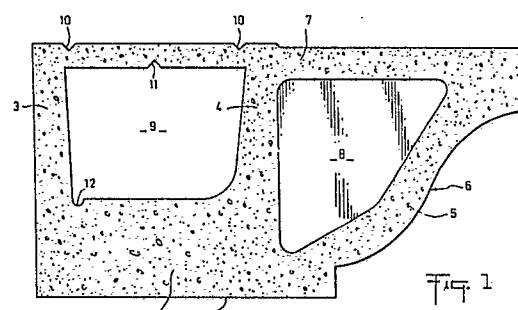
㉖ Inventeur: Sicard, Denis
3 rue Jeanne Jauquet
F-02200 Soissons (FR)

㉗ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU NL

㉘ Mandataire: Portal, Gérard et al
Cabinet Beau de Loménie 55, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

㉙ Eléments de corniche en béton.

㉚ La présente invention concerne un élément de corniche en béton comportant une semelle (1) d'épaisseur et de longueur suffisantes pour assurer l'assise dudit élément, deux parois verticales (3) et (4) disposées de part et d'autre de ladite semelle, une paroi frontale (5) dont la face extérieure présente en coupe une forme de S (ou moulurée) et une paroi supérieure (7) plane s'appuyant sur les faces supérieures desdites parois verticales et de ladite paroi frontale, ladite paroi supérieure ayant une surface supérieure sensiblement plane et ménageant, entre les parois sur lesquelles elle s'appuie et la semelle, deux ouvertures (8) et (9).



EP 0 354 084 A1

Description**Eléments de corniche en béton**

La présente invention concerne des éléments de corniche en béton.

La corniche d'une construction, c'est l'ensemble des éléments en forme de moulure et en surplomb que l'on dispose entre le haut d'un mur et le toit de ladite construction.

La corniche est généralement constituée par l'assemblage côté à côté, sur un même plan, d'une série de pierres présentant des surfaces supérieure et inférieure planes et une surface frontale moulurée.

Il a été mis au point, et cela constitue la base de la présente invention, un élément de corniche en béton comportant une semelle d'épaisseur et de longueur suffisantes pour assurer l'assise dudit élément, deux parois verticales disposées de part et d'autre de ladite semelle, une paroi frontale dont la face extérieure présente en coupe une forme de S et une paroi supérieure plane s'appuyant sur les faces supérieures desdites parois verticales et de ladite paroi frontale, ladite paroi supérieure ayant une surface supérieure sensiblement plane et ménageant, entre les parois sur lesquelles elle s'appuie et la semelle, deux ouvertures.

Dans cette définition de l'invention, il a été indiqué que la paroi frontale avait une face extérieure, en coupe, en forme de S. Il s'agit là de la réalisation la plus courante de l'invention, mais il est clair que la face extérieure avant de la corniche peut avoir toute autre forme galbée ou moulurée.

L'élément de corniche selon la présente invention peut être illustré sur la figure 1. Cette figure illustre un exemple non limitatif quant au détail des formes, un exemple de mise en œuvre de l'invention. D'autres caractéristiques optionnelles de l'invention apparaîtront dans la description de cet exemple. La figure 1 illustre, en coupe longitudinale, un élément de corniche selon l'invention.

Sur cette figure, on voit que ledit élément moulé en béton est formé de :

- une semelle 1 présentant une face inférieure plane et ayant une épaisseur et une longueur suffisantes pour assurer l'assise de l'élément; c'est dire que les dimensions de la face inférieure 2 et l'épaisseur de ladite semelle sont, d'une part, adaptées au mur sur lequel l'élément est posé et, d'autre part, sont telles que ledit élément n'est pas naturellement entraîné vers un basculement en avant, malgré l'existence de la partie avant de l'élément qui forme un poids en porte à faux,

- deux parois verticales 3 et 4 disposées aux deux extrémités de ladite semelle et perpendiculaires à celle-ci;

- une paroi frontale 5 dont la face extérieure 6 présente en coupe une forme en S (ou une forme moulurée); la partie inférieure de cette paroi frontale est solidaire de ladite semelle et la partie supérieure de cette paroi frontale sera solidaire de la paroi supérieure de l'élément,

- une paroi supérieure 7 de l'élément : cette paroi supérieure est sensiblement un parallélépipède

rectangle solidaire, d'une part, de la partie supérieure de la paroi frontale 5 et, d'autre part, des faces supérieures des deux parois verticales 3 et 4. Cette paroi supérieure permet donc de délimiter deux ouvertures 8 et 9; l'ouverture 8 étant délimitée par l'espace entre la face interne de la paroi frontale, la face inférieure de la paroi supérieure et la face avant de la paroi verticale 4; l'ouverture 9 étant délimitée par la face supérieure de la semelle 1, par les faces en regard des parois verticales 3 et 4 et par la face inférieure de la paroi supérieure.

Comme on l'a indiqué, l'élément de corniche selon la présente invention est moulé en une seule pièce.

L'avantage essentiel de l'élément de corniche selon l'invention est que, présentant un aspect classique, il est cependant considérablement allégé par rapport aux éléments correspondants précédemment utilisés.

Mais l'élément de corniche selon l'invention présente également l'avantage, moyennant certains aménagements éventuels, de pouvoir donner naissance à des éléments de corniche dérivés présentant ces propriétés intéressantes.

Les aménagements éventuels sont essentiellement des encoches ménagées dans la partie arrière de la paroi supérieure 7. Cette partie arrière est celle qui forme la paroi supérieure de l'ouverture 9. Ces encoches sont représentées en 10 et 11 sur la figure 1, elles sont disposées sur toute la largeur de l'élément (donc perpendiculairement au plan de coupe de ladite figure 1) et sont soit sur la face supérieure (encoche 10), soit sur la face inférieure (encoche 11) de ladite paroi supérieure.

Ces encoches sont telles qu'elles permettent par un simple choc de détruire cette partie arrière de la paroi supérieure.

On obtient ainsi un nouvel élément de corniche que l'on a représenté, en coupe longitudinale, sur la figure 2.

Sur cette figure, on retrouve tous les éléments constitutifs de l'élément de corniche représenté sur la figure 1 et notamment la semelle, les parois verticales, la paroi frontale et la paroi supérieure 7, cette paroi supérieure étant cependant limitée à sa partie avant, c'est-à-dire à sa partie qui s'étend de la partie supérieure de la paroi frontale jusqu'à la partie supérieure de la paroi verticale 4.

Ce nouvel élément de corniche fait partie intégrante de l'invention quel que soit son mode de fabrication, c'est-à-dire qu'il soit obtenu à partir d'un élément de corniche précédemment décrit, par destruction de la partie arrière de la paroi supérieure ou par moulage direct.

Ce nouvel élément de corniche présente dans le domaine de la construction un avantage substantiel, à savoir qu'il permet d'utiliser l'ouverture 9 (qui ne comporte plus de paroi supérieure) pour réaliser le chaînage du haut du mur sur lequel la corniche sera disposée.

De plus, ce nouvel élément de corniche présente, moyennant certains aménagements, la possibilité de

réaliser aisément un troisième élément de corniche. L'aménagement considéré est une encoche 12 ménagée à la partie inférieure de la paroi verticale arrière 3. Cette encoche 12, ménagée sur toute la largeur de l'élément, permet par simple choc sur la paroi arrière 3 de détruire cette paroi.

On obtient ainsi un nouvel élément de corniche que l'on a représenté, en coupe longitudinale, sur la figure 3.

Sur cette figure, on retrouve tous les éléments constitutifs de l'élément de corniche représenté sur la figure 1, à l'exception de la partie arrière de la paroi supérieure 7 et de la paroi verticale arrière 3.

Ce nouvel élément de corniche fait partie intégrante de l'invention quel que soit son mode de fabrication, c'est-à-dire qu'il soit obtenu à partir du nouvel élément de corniche décrit à la figure 1 par destruction, grâce aux encoches, de la partie arrière de la paroi supérieure, d'une part, et de la paroi verticale arrière, d'autre part, ou bien par moulage direct.

Ce nouvel élément de corniche présente dans le domaine de la construction des avantages notables; en effet, la face supérieure de la semelle 1 peut être l'objet de diverses utilisations: par exemple, elle peut être employée comme surface de support pour réaliser un chaînage de plancher ou un chaînage de plafond et elle peut servir de surface réceptrice des éléments qui constitueront le plancher (ou le plafond).

Revendications

1. Élément de corniche en béton comportant une semelle (1) d'épaisseur et de longueur suffisantes pour assurer l'assise dudit élément, deux parois verticales (3) et (4) disposées de part et d'autre de ladite semelle, une paroi frontale (5) dont la face extérieure présente en coupe une forme de S (ou moulurée) et une paroi supérieure (7) plane s'appuyant sur les faces supérieures desdites parois verticales et de ladite paroi frontale, ladite paroi supérieure ayant une surface supérieure sensiblement plane et ménageant, entre les parois sur lesquelles elle s'appuie et la semelle, deux ouvertures (8) et (9).

2. Élément de corniche selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi supérieure (7) comporte dans sa partie arrière des encoches telles que (10) et (11) permettant de casser ladite partie arrière de ladite paroi supérieure.

3. Élément de corniche selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la paroi verticale arrière (3) comporte à sa base une encoche permettant la suppression de ladite paroi verticale arrière.

4. Élément de corniche selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie arrière de la paroi supérieure (7) est supprimée.

5. Élément de corniche selon la revendication 4, caractérisé en ce que la paroi verticale arrière (3) est supprimée.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

3

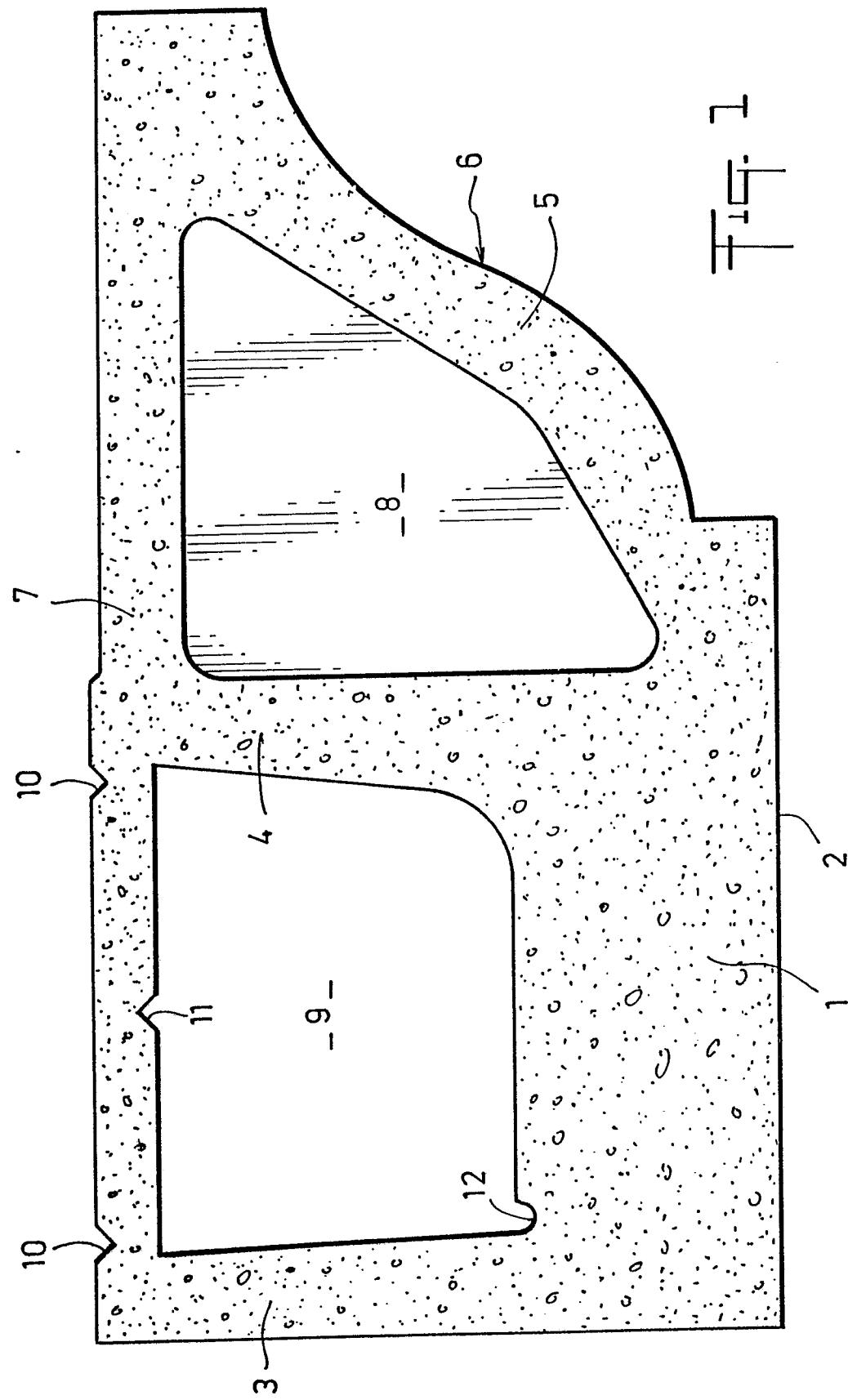


FIG. 2

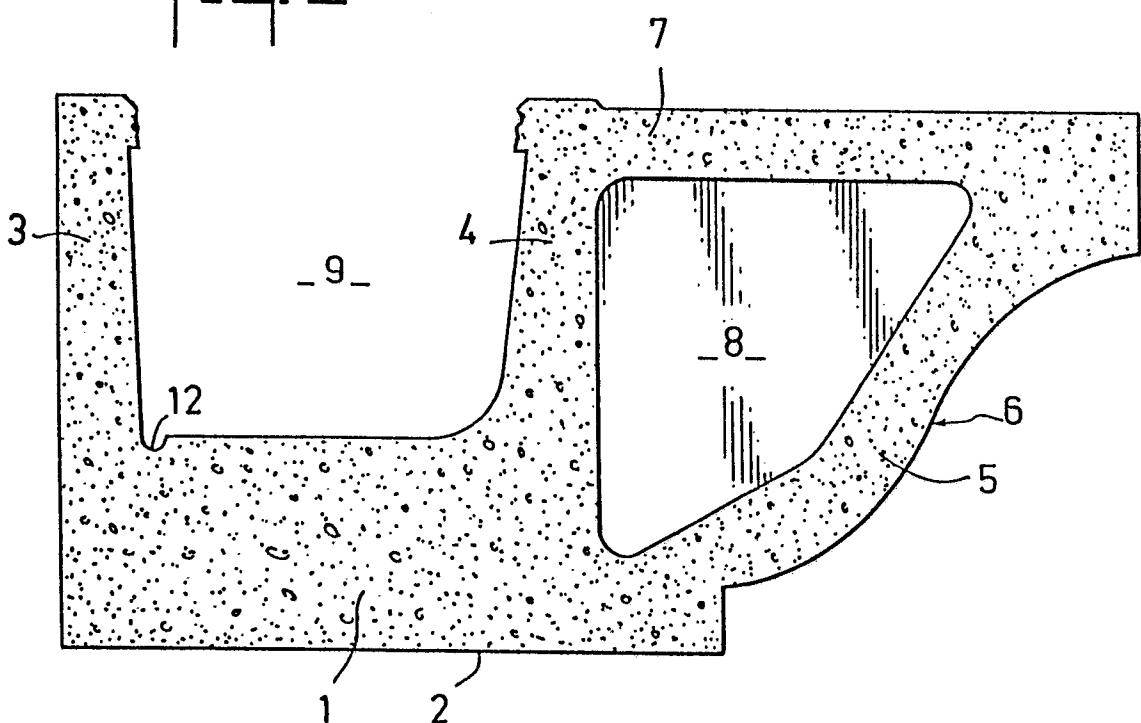
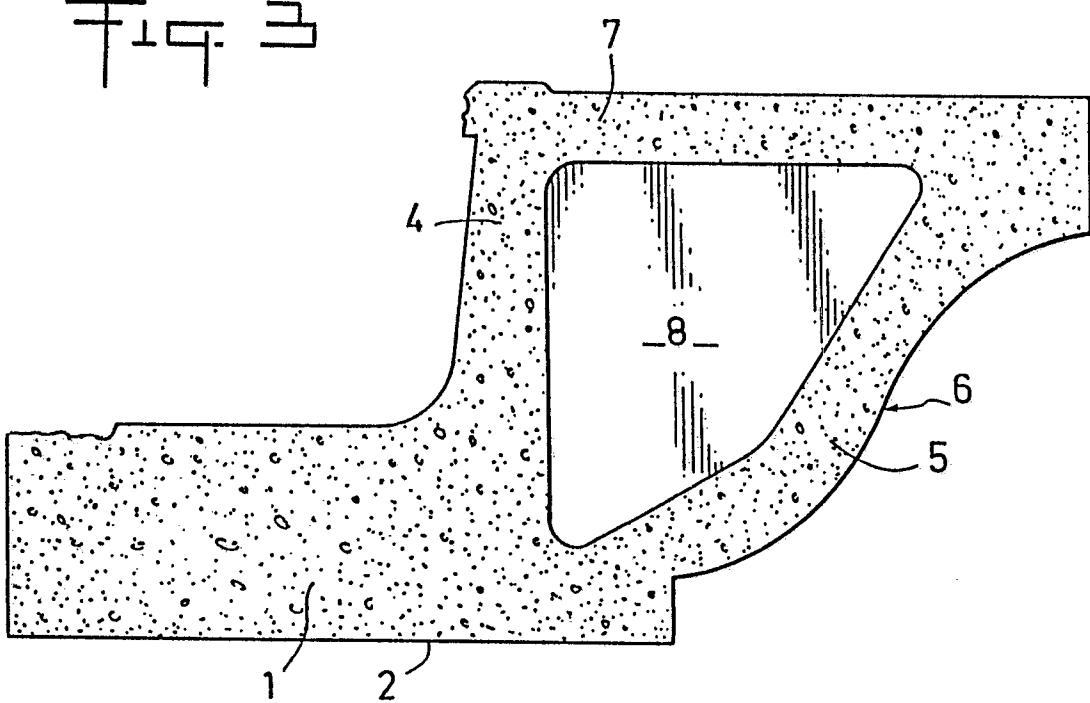


FIG. 3





Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 40 2031

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|---|--|-------------------------|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5) |
| Y | M. MITTAG: "BAUKONSTRUKTIONSLEHRE" 15.edition, 1971, pages 30,91,92,174,175, Institut für Bauplanung und Bautechnik, Detmold, D; * page 30, tableau 2; pages 91,92; figures et texte 51-57,62-64,69-75; page 174, figure 9, indicie h; page 175, figure 19 * --- | 1-5 | E 04 C 1/39 |
| Y | FR-A-2 570 412 (G. CORNEGLIO) * figure * | 1-5 | |
| Y | DE-U-8 402 703 (BBZ GMBH) * figure 1; revendications 1,9,10 * | 2-5 | |
| A | DE-A-3 042 584 (L. CORNELISSEN) * figures 1-3; page 2 * | 1 | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) |
| | | | E 04 C E 04 F |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications | | | |
| Lieu de la recherche | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur | |
| BERLIN | 13-10-1989 | BOUSQUET K.C.E. | |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul | T : théorie ou principe à la base de l'invention | | |
| Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie | E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date | | |
| A : arrière-plan technologique | D : cité dans la demande | | |
| O : divulgation non-écrite | L : cité pour d'autres raisons | | |
| P : document intercalaire | & : membre de la même famille, document correspondant | | |